

 <p>Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc</p>	<p>Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc</p> <p>de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/</p> <p><i>(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)</i></p> <p>Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc</p> <p>La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : http://www.aplv-languesmodernes.org/</p>
---	--

Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Montpellier le 20 décembre 2022

Objet : nombre de postes au CAPES d'occitan-langue d'oc session 2023

Monsieur le Ministre,

Notre association d'enseignants d'occitan dans l'Education nationale vient d'apprendre la baisse du nombre de postes affiché pour notre langue (et, au-delà, pour toutes les langues régionales) à la session 2023 du CAPES/CAFEP, baisse d'autant plus dommageable que ce nombre était déjà notablement insuffisant depuis de longues années.

Nous déplorons vivement, bien sûr, cette nouvelle preuve du peu de considération que le ministère accorde à ces langues, sans en être pour autant exagérément surpris.

Depuis les péripéties de l'adoption par le Parlement de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, appelée aussi « loi Molac », et ce malgré l'hostilité active alors manifestée par la rue de Grenelle, nous savons quel crédit accorder aux hommages rituels que prodigue notre ministère à la richesse du patrimoine représenté par les langues de France comme aux assurances qu'il affiche quant à l'excellence du statut qui leur est fait dans l'école de la République.

Nous comprenons mieux, maintenant, le silence qui a accueilli notre demande d'audience de septembre dernier, faisant pourtant suite à une première rencontre qui nous avait semblé prometteuse.

Nous ne comprenons pas, en revanche, que le ministère s'obstine à ignorer les exigences de généralisation de l'enseignement des langues régionales posées par la loi Molac, adoptée de manière transpartisane. L'article 7 de cette loi (désormais article L.312.11.2 du code de l'Éducation) évoque « le but de proposer l'enseignement de la langue

régionale à tous les élèves » des territoires concernés . Peut-on vraiment imaginer que l'on développe cet enseignement en diminuant les moyens humains ?

Par ailleurs, au moment même où étaient publiés les postes ouverts aux concours, une pétition visant à faire entrer des textes issus des littératures en langue régionales dans les programmes de français, accompagnés de traductions en français bien sûr, circulait. Elle a déjà été signée par de nombreuses personnalités des lettres, des arts, de l'université, du monde syndical et politique, comme par de nombreux citoyens.

Comment ne pas souligner le contraste entre l'intérêt manifesté par les signataires de ce texte pour l'expression littéraire en langues régionales et les nouvelles attaques ministérielles que représentent les baisses des postes aux concours concernés ? Cette initiative sera-t-elle tout aussi maltraitée en haut lieu ?

À un moment où tous les observateurs s'accordent à souligner la situation préoccupante de l'enseignement public dans notre pays, le choix de réduire le nombre des personnels mobilisés au service de cet enseignement constitue un signal extrêmement préoccupant.

Les membres de notre association professionnelle font partie de ces personnels. En liaison avec les autres associations qui se consacrent à l'enseignement des autres langues régionales et avec les organisations syndicales qui soutiennent cet enseignement, nous ne manquerons pas de participer à toutes les actions qu'elles mèneront face à ce que nous ne pouvons pas considérer autrement que comme une nouvelle agression contre ce patrimoine national que nous défendons au quotidien dans nos classes.

Nous nous réservons le droit d'alerter à ce sujet les élus avec lesquels nous sommes régulièrement en contact. Nous espérons ainsi obtenir, au minimum, le retour au nombre de postes concédé pour la session précédente des concours.

Dans l'attente d'une réponse à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.